



1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA VHRS / NATIONAL / PEA

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

27, 28 et 29 novembre 2026



1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA VHRS / NATIONAL / PEA 27, 28 et 29 novembre 2026

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB DU PAYS DE LUMBRES : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Un rallye de régularité historique sportif reprend l'ensemble de la réglementation standard des Rallyes modernes et VHC. La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

PROGRAMME – HORAIRES

Voir règlement du 1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA MODERNE/VHC/ NATIONAL/PEA

Pas de vérifications finales en VHRS

Les concurrents du rallye V.H.R.S partiront derrière le Rallye des Coteaux de l'AA moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT **Organisateur Administratif** organise les 27, 28 et 29 novembre 2026 avec le concours de l'Auto Club du Pays de Lumbres (ACPL) **Organisateur Technique** une épreuve :

1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA

VHRS / NATIONAL / PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1. OFFICIELS

La liste des officiels est identique au 1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA MODERNE/VHC/NATIONAL/PEA sauf :

Directeur de course délégué pour rallye V.H.R.S	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Commissaire technique & Responsable V.H.R.S	M. Bernard POTTIER (5010 0112)

1.2. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA (VHRS / NATIONAL / PEA) compte pour la Coupe de France des Rallyes **2027 VHRS Coefficient 2**, pour le championnat VHRS des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le Challenge de l'ASA DU DETROIT, le challenge Rallye CUP VHRS.

1.2. VERIFICATIONS

1.3.1 Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues au Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

Permis de conduire

Carte grise de la voiture

PTH FFSA

Licences en cours de validité

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.2 **Briefing obligatoire** : organisé par le Directeur de course, le Samedi 28 Novembre 2026 à 18h30.

A cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Voir règlement du 1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA

Pas de vérifications finales en VHRS

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes 2026.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au 1^{er} Rallye des Coteaux de l'AA (MODERNE / NATIONAL / PEA / VHC / VHRS) doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 16 novembre 2026 à minuit**, – **cachet de la poste faisant foi** - à l'adresse suivante : **M. ROUBLIQUE Yohann – 29 Rue Principale– 62650 MANINGHEM AU MONT**.

Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité obligatoire des organisateurs : 350 €** (compris traceur + challenge commissaire inclus)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
- Fournir copie de la 1^{ere} page du PTH

Le concurrent doit obligatoirement préciser, sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHRS 2026 et au règlement de la Coupe de France des rallyes VHRS 2026.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes 2026.

4.4. GEOLOCALISATION

La géolocalisation sera assurée par la société CHRONODIUM.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

La publicité obligatoire et facultative sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier qui sera remis à la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2 : RECONNAISSANCES.

Rallye identique au rallye " moderne ".

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : **VHC - Moderne - VHRS.**

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné.

Les concurrents partiront de minute en minute.

7.2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaires sous peine de pénalisations. Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés. Contrôles Horaires (CH) : à ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes. Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute. Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.3 ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est de 2 km.

Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.

Le chronométrage des zones de régularité sera réalisé de la sorte :

A partir du Kilomètre 2.

Nombre et localisation des Chronométrages restent secrets.

Le chronométrage en fin de ZR pourra être utilisé.

Le système de chronométrage :

☐ Par des relevés de points GPS et télétransmission.

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt : ☐ 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.
2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent VHRS dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye VHC doit être identique. Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité (avance)

b) Temps réalisé : 10 mn. 31sec. = 31 secondes de pénalité de retard.

Au départ d'une zone de régularité, le Commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

Nota : Le chronométrage sera fait par le système de géolocalisation de la société Chronodium. Les temps seront relevés à la seconde

7.3.1 Zone de régularité non effectuée

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.3.2 Interruption d'une zone de régularité

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.4 PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que, pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et doivent être couvertes par leur propre assurance.

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs **un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.** Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route, ne peut tirer profit de cette mesure. Le ou les responsable(s) de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

En cas de conditions climatiques neigeuses ou verglacées, le rallye aura bien lieu et les épreuves de vitesse seront également maintenues. Les concurrents doivent adapter leur pneumatique en fonction des conditions météorologique lors du rallye.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Pour être classé les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye.

Le classement général sera fait par catégorie pour chaque moyenne avec et sans instruments :

Catégorie Régularité Historique Sportive

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne basse

A titre d'information le classement toutes moyennes confondues pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées,
- Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,
- Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,
- etc.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des coupes et trophées se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé sur la Place COLLETTE à LICQUES.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts-de-France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.ffsa.org (site FFSA)
- 4) www.pksoft.fr (classement et tableau d'affichage numérique)
- 5) www.rallyedescoteauxdelaa.com
-

- 6) Tableau d'affichage numérique SPORTITY :



The banner features a purple and pink abstract background. In the top left is a small square icon with a white 'S' on a blue background. To its right is the 'Sportity' logo in white, with a stylized 'S' and the word 'Sportity' in a script font. Below the logo, the text 'For direct event information please download the Sportity app and insert this password:' is written in white. Centered below this is a large white rounded rectangle containing the password 'COTE AUX AA' in bold black capital letters. At the bottom left, the website 'www.sportity.com' is written in white. At the bottom right, the text 'Sportity app is available in' is written in white, followed by two app store logos: 'Available on the App Store' and 'Get it on Google play'. Below each logo is a QR code.

 **Sportity**

For direct event information please download
the Sportity app and insert this password:

COTE AUX AA

www.sportity.com

Sportity app is available in

 Available on the
App Store

 Get it on
Google play

 